

Département  
du Bas-Rhin  
Arrondissement  
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 20 avril 2015

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

13

Séance du 23 avril 2015

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

**Présents** : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER,  
Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire,  
Emmanuel MULLER, Christophe SCHIR, Christelle  
KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Alexis  
GRAFF, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis  
TOURNEMAINE, Josselin FELD

**Absents** : Nathalie EBENER, Monique METTE

#### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du 13 avril 2015.

Votes : 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 23 avril 2015

Le Maire,

Maxime BRAND



**Acte à classer****33-23-04-2015****1**

En préparation

**2**En attente retour  
Préfecture**3**

&gt; AR reçu &lt;

**4**

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2015-04-23T16-38-00.00 ( MI95458117 )

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20150423-33-23-04-2015-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2015

Date de décision : 23/04/2015



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communesActe : [33-23.04.2015.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 23/04/15 à 16:37

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Transmis

Date 23/04/15 à 16:38

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Accusé de réception

Date 23/04/15 à 16:53

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 20 avril 2015

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

13

Séance du 23 avril 2015

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire  
Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER,  
Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire,  
Emmanuel MULLER, Christophe SCHIR, Christelle  
KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Alexis  
GRAFF, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis  
TOURNEMAINE, Josselin FELD

Absents : Nathalie EBENER, Monique METTE

**ADOPTION DU PROJET DE MISE EN PLACE D'UN PREAU DANS LA COUR DE L'ECOLE  
MATERNELLE**

Le Maire explique au Conseil Municipal l'intérêt de mettre en place un préau dans la cour de l'école maternelle afin de permettre aux enfants de s'abriter en cas d'intempéries.

Le Maire indique que le préau offrira une surface de couverture de 68 m<sup>2</sup> et qu'il sera accolé au bâtiment existant sur la partie sanitaire, à droite de l'entrée de l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le principe de la mise en place d'un préau dans la cour de l'école maternelle pour une enveloppe globale prévisionnelle de 18 500 € HT ;
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ces travaux ;
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015 en dépenses d'investissement au chapitre 21.

Votes : 13

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 2

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 23 avril 2015

Le Maire,

Maxime BRAND



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "MB", is written over a faint circular stamp that matches the official seal of the municipality.

**Acte à classer****34-23-04-2015****1**

En préparation

**2**En attente retour  
Préfecture**3**

&gt; AR reçu &lt;

**4**

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2015-04-23T16-38-00.01 ( MI95458111 )

## Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20150423-34-23-04-2015-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )Objet de l'acte : ADOPTION DU PROJET DE MISE EN PLACE D'UN PÉREAU DANS  
LA COUR DE L'ECOLE MATERNELLE

Date de décision : 23/04/2015



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.4. Aménagement du territoireActe : [34-23.04.2015.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 23/04/15 à 16:37

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Transmis

Date 23/04/15 à 16:38

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Accusé de réception

Date 23/04/15 à 16:59

Date de convocation : 20 avril 2015

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

13

Séance du 23 avril 2015

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire  
Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER,  
Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire,  
Emmanuel MULLER, Christophe SCHIR, Christelle  
KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Alexis  
GRAFF, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis  
TOURNEMAINE, Josselin FELD

Absents : Nathalie EBENER, Monique METTE

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES  
TERRITOIRES RURAUX (2015) POUR LA MISE EN PLACE D'UN PREAU DANS LA COUR  
DE L'ECOLE MATERNELLE**

M. le Maire explique au Conseil Municipal que le projet de mise en place d'un préau dans la cour de l'école maternelle, projet approuvé par délibération séparée du 22 avril 2015, est susceptible d'être éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2015, dans la catégorie I, constructions scolaires et périscolaires, pour un montant de 30 à 40 % du prix HT de ces travaux d'un montant global prévisionnel de 18 500 € HT.

M. le Maire explique que le préau sera implanté contre le bâtiment existant et qu'il permettra aux enfants de s'abriter en cas d'intempéries.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à présenter une demande de subvention au titre de la DETR 2015.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de financer le coût de la mise en place d'un préau dans la cour de l'école maternelle sur les fonds propres de la Commune pour un montant global prévisionnel de 18 500 € HT ;
- d'adresser à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin une demande de subvention à hauteur de 30 à 40 % du montant HT de ces travaux au titre de la DETR de l'exercice 2015 ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à la demande de subvention et aux travaux ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus en dépenses d'investissement au chapitre 21 du budget primitif de l'exercice 2015.

Votes : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 23 avril 2015

Le Maire,

Maxime BRAND



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Maxime Brand', written over a faint grid.

**Acte à classer****35-23-04-2015**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2015-04-23T16-37-59.00 ( MI95458107 )

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20150423-35-23-04-2015-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA MISE EN PLACE D'UN PREAU DANS LA COUR DE L'ECOLE MATERNELLE

Date de décision : 23/04/2015



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. SubventionsActe : [35-23.04.2015.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 23/04/15 à 16:37

Date 23/04/15 à 16:38

Date 23/04/15 à 16:53

Par [SCHOCH Stephanie](#)Par [SCHOCH Stephanie](#)